

Montalembert Conseils et Formation

L'organisme de formation au service des acteurs du monde économique et de l'emploi

RESPECTER LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE APRES LA REFORME

OBJECTIFS :

- Mettre en place l'organisation administrative et juridique d'un OF en conformité du Code du Travail
- Faire un audit permanent des obligations
- Créer une veille légale et réglementaire sur le champ de la formation professionnelle.
- Limiter les risques en cas de contrôle de la Direccte

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Salariés, gestionnaires et dirigeants d'organismes de formation

PLANNING 2020 ET LIEUX DE FORMATION

Paris : Les 12 et 13 mai et les 22 et 23 septembre

DUREE ET TARIF

2 jours (14 heures) : 780€ HT par personne

CONTACT

Tel : 03 20 47 46 17

Eric.conti@montalembert-conseils-et-formation.fr

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses) et cas pratiques utilisés durant la formation

INTERVENANT

Eric Conti, Directeur de Montalembert Conseils et Formation, ancien directeur financier, spécialiste de la Formation Professionnelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Sanction de la formation: Attestation de présence et évaluation des acquis
- Nature de la formation : Adaptation et développement des compétences

PROGRAMME :

La nouvelle définition de la notion de Formation Professionnelle

Les acteurs de la Formation Professionnelle

- France Compétences
- Les OPCO
- Les CPIR
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Pôle Emploi

Les financements de la Formation Professionnelle en 2019

- Le financement des salariés
- Le financement des demandeurs d'emploi
- Le Compte Personnel de Formation

La Direccte et les contrôles

- Les missions de la Direccte
- La Déclaration d'activité
- Les dépenses des organismes de formation
- La comptabilité des organismes de formation et le Bilan Pédagogique et Financier

Les documents obligatoires pour les organismes de formation

- Avant la formation
- Pendant la Formation
- Après la formation

La réforme de 2018

- Les points principaux de la réforme de 2018

La Formation Ouverte à Distance et la FEST

- Les nouvelles règles de la FOAD et de la FEST

La notion de Qualité de la Formation Professionnelle

- La nouvelle définition depuis la réforme

Les entreprises et leurs obligations en matière de Formation

- De l'obligation fiscale de former à l'obligation sociale de former

L'option pour l'exonération de TVA

- Les points essentiels

Le statut des formateurs

BULLETIN D'INSCRIPTION A LA FORMATION : RESPECTER LA REGLEMENTATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE APRES LA REFORME

L'ENTREPRISE :

SIREN :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

NOM DU CONTACT FORMATION :
.....

TELEPHONE : EMAIL :

• **DATE DE LA SESSION CHOISIE :**

• **NOM ET COORDONNEES DES PARTICIPANTS INSCRITS A LA SESSION :**

NOM	PRENOM	FONCTION	EMAIL

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA SESSION DE FORMATION

Toute inscription à la session de formation nécessite l'envoi du bulletin d'inscription à :

Montalembert Conseils et Formation, 18 bis boulevard Montalembert, 59493 Villeneuve d'Ascq

Toute inscription doit être accompagnée, impérativement, pour être validée définitivement :

- Soit du paiement de la formation (936 euros T.T.C.) à l'ordre de Montalembert Conseils et Formation
- Soit d'une prise en charge validée par votre OPCA avec subrogation

Une inscription peut être reportée sur une session ultérieure ou les sommes versées être remboursées si l'annulation intervient au maximum 10 jours avant la formation.

DATE :

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE :